

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 10 janvier 2018 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de madame la mairesse suppléante Mélanie Genesse, formant quorum.

Sont absents monsieur le conseiller François Leduc et monsieur le maire Yves Daoust.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

18-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

18-01-002 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 10 janvier 2018.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement d'emprunt numéro 11-87 – Refinancement
4. Programme de subvention pour mise en commun de services municipaux du MAMOT – Confirmation de participation au projet
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

18-01-003 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	10 janvier 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	1 an et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,1684 %
Montant :	228 300 \$	Date d'émission :	16 janvier 2018

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2018, au montant de 228 300 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

112 400 \$	2,00000 %	2019
115 900 \$	2,25000 %	2020

Prix : 99,18000 Coût réel : 2,72770 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS BEAUHARNOIS

112 400 \$	3,19000 %	2019
115 900 \$	3,19000 %	2020

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,19000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

112 400 \$	3,22000 %	2019
115 900 \$	3,22000 %	2020

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,22000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2018 au montant de 228 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 11-87. Ces billets sont émis au prix de 99,18000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

18-01-004 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 228 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JANVIER 2018

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite emprunter par billets pour un montant total de 228 300 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de (\$)
11-87	228 300 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	112 400 \$	
2020	115 900 \$	
		(à payer en)
2020	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉ

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR MISE EN COMMUN DE SERVICES MUNICIPAUX DU MAMOT – CONFIRMATION DE PARTICIPATION AU PROJET

Après discussion, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

18-01-005 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 12 h 46.

ADOPTÉ

Mélanie Genesse
Mairesse suppléante

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière